Version : A Référence : COM.113



# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

SO	N	١N	IΔ	IR	F

-§1 CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

-§2 CONDITIONS GENERALES DE VENTE SERVICE FORMATION.

# -§1 CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

### Termes et Conditions de Vente :

Ces termes et conditions de ventes s'appliquent aux services et aux fournitures réalisées par :

# AIXIM SAS 9 rue de l'artisanat 81430 VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS, ci après désigné -fournisseur-

- 1 Toute commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation sans réserve de nos conditions générales de vente, sauf dérogation acceptée par écrit.
- 2 Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit.
- 3 Toute modification ou annulation de commande est soumise à l'acceptation du fournisseur.
- 4 Nos prix s'entendent nets et hors taxes.
- 5 Nos offres correspondent au tarif en vigueur au moment de la demande, et ne nous engagent pas au-delà de la date de validité indiquée sur l'offre. En cas de commande à une date postérieure à la date de validité, le fournisseur se réserve le droit de modifier les prix, qui seront facturés aux prix en vigueur au moment de la fourniture.
- 6 La première facture est payable au comptant par chèque, ou par prélèvement sans escompte ni remise.
- 7 Toute facture d'un montant inférieur à 2.300 € / hors taxes est payable au comptant par chèque, ou par prélèvement sans escompte ni remise.
- 8 La date de facturation est celle prise en compte pour le calcul des échéances. En aucun cas, l'attente d'un avoir partiel à émettre par le fournisseur ne justifiera un report d'échéance.
- 9 Tout désaccord sur les prix facturés devra nous être signalé par écrit dans un délai de 10 jours à compter de la date de facturation. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra nous être adressée.
- 10 Pour toute commande suivie d'une expédition, des frais de transport seront facturés.
- 11 Nos marchandises voyagent, aux risques et périls du destinataire. Tout client est tenu de vérifier la marchandise à l'arrivée; à charge pour ce dernier de faire, si nécessaire, toutes réserves auprès du transporteur, par écrit, dans un délai de 2 jours. Une copie de ce courrier doit être adressée au fournisseur, pour information. Le fournisseur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.
- 12 Chacun des produits peut être, à la demande du client, installé selon le tarif et les clauses en vigueur.
- 13 Le fournisseur est autorisé à procéder à des livraisons partielles. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans garantie. Les dépassements de délais de livraison ne peuvent en conséquence donner lieu à dommages et intérêts, retenue ou annulation de commande en cours.
- 14 La garantie prise en charge par le fournisseur s'entend dans des conditions normales d'utilisation et de fonctionnement. Elle concerne les réparations ou l'échange des produits en panne ou défectueux pendant la période contractuelle de garantie. La garantie est de 3 mois pour les logiciels, et de 1 an pour les matériels. Les produits en panne devront être retournés au fournisseur, après obtention d'un numéro de retour auprès de ce dernier, et accompagnés du bon de livraison d'origine ou la copie de la facture.
- 15 L'usage des logiciels et applications est consenti au client selon les termes de la licence de l'éditeur.
- 16 Toute marchandise livrée reste notre propriété jusqu'à encaissement de l'intégralité du prix facturé (loi n° 80-335 du 12 Mai 1980) et seul celui-ci constitue le fait générateur du transfert de propriété.
- 17 En cas de retard de paiement, le fournisseur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée comptant donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, par dérogation à l'article 1153 du Code Civil, au paiement d'intérêts de retard au taux d'escompte de la Banque de France au jour de la facturation majorée de deux points.
- 18 En cas de défaut de paiement, 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au vendeur qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. Au cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons ou pour toute autre cause deviendront immédiatement exigibles si le fournisseur n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes. L'acquéreur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du vendeur. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

19 - En cas de dommage, quel qu'il soit, quelle qu'en soit la cause, et quel que soit la forme de l'action intentée, la responsabilité du fournisseur ne saurait être engagée pour une valeur d'achat supérieure à celle des matériels et/ou progiciels ayant causé le dommage.

### 20 - Confidentialité des Données

AIXIM SAS est habilitée pour le traitement des données sensibles. Notre service est contrôlé par des procédures de sécurité strictes et nos employés sont soumis au secret professionnel par convention écrite. AIXIM SAS est dans l'obligation de garder les données de ses clients confidentielles. AIXIM SAS signera toutes demandes supplémentaires de confidentialité à la demande de ses clients.

### 21 - Heures de travail ouvrées

Les heures de travail ouvrées sont de 8H00 à 12H00, 14H00 à 18H30 du lundi au vendredi. Pour les week-end et jours fériés tels que le 1er janvier, les 1er et 8 Mai, le 14 juillet, le 15 Août, le 1er et 11 Novembre, le 25 et 31 Décembre doivent être traités à part et font l'objet d'un accord préalable avec le client.

# 22 - Propriété des données à traiter

Le client possède entièrement le droit de propriété et d'utilisation des données à traiter, si le client n'est pas le propriétaire de ces données, leur propriétaire délègue ce droit au client qui soumet la récupération de données à effectuer par AIXIM SAS.

### 23 - Limitation des garanties et de responsabilités

Le fait que AIXIM SAS accepte le travail de traitement de données tachygraphiques ou étendu n'implique pas une garantie de récupération de données totale ou partielle. La seule obligation pour AIXIM SAS est de mettre tous ses moyens à disposition dans la limite de ses possibilités

24 - En cas de contestation de quelque nature que ce soit, il est expressément convenu que le Tribunal d'Albi est seul compétent.

# -§2 CONDITIONS GENERALES DE VENTE SERVICE FORMATION.

# **OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

### **DOCUMENTS CONTRACTUELS**

AIXIM fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à AIXIM un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une attestation de présence est adressée au client après chaque formation.

#### FORMATIONS INTERENTREPRISES

Conditions Financières

AIXIM se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

En cas de résiliation de la convention par le client à moins de 10 jours francs avant le début de l'action de formation, l'organisme de formation facturera 100 % du coût de la formation au client, y compris lors du financement prévu initialement par un organisme collecteur.

#### FORMATIONS INTRAENTREPRISE

Conditions Financières

AIXIM se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

En cas de résiliation de la convention par le client à moins de 7 jours francs avant le début de l'action de formation, l'organisme de formation facturera 30 % du coût de la formation au client, y compris lors du financement prévu initialement par un organisme collecteur.

# **REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT**

AIXIM offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

## **FORMATIONS E-LEARNING**

AIXIM accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses Modules figurant à la commande. Les factures sont émises à la commande.

Mise à disposition des Modules

L'ensemble des Modules, objet de la commande, sera mis à la disposition du Client, dans un portail e-learning, après acceptation de la commande

Accès aux Modules

L'accès aux Modules est géré par les plateformes e-learning d'AIXIM.

Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des Apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail).

L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles.

Responsabilité

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en ½ uvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

AIXIM ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client

Le Client s'engage à informer AIXIM de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et mot de passe dès qu'il en a connaissance. Durée de l'accès aux Modules

La commande prend effet à compter de la réception par AIXIM de l'acceptation par le Client de la commande.

Le Client dispose d'un délai spécifié dans la commande ou à défaut d'un délai de 3 mois à compter de la livraison des Modules pour consommer les licences d'utilisation des Modules. Passé le délai spécifié dans la commande ou à défaut le délai de 3 mois à compter de la livraison de Modules ou en cas de consommation de l'intégralité des licences, la(les) licence(s) d'utilisation consentie au Client cessera(ont) immédiatement et le Client devra effectuer une autre commande.

Avertissement : nos formations e-learning ne sont pas éligible au remboursement par votre organisme collecteur.

#### **PRIX ET REGLEMENTS**

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de AIXIM SARL.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

#### **REGLEMENT PAR UN OPCA**

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si AIXIM n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage. En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

### **REFUS DE COMMANDE**

Dans le cas où un Client passerait une commande à AIXIM, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), AIXIM pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

## **INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à AIXIM en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels d'AIXIM pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à Demos.

## PROPRIETE INTELLECTUELLE

- Pour les formations présentielles et les formations E-learning

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Interentreprises restent la propriété exclusive d'AIXIM et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

# **RESPONSABILITE**

AIXIM pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le Client et résultant de l'exécution des actions de formation. L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le Client à AIXIM au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

### **CONFIDENTIALITE**

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont AIXIM ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

### COMMUNICATION

Le Client autorise expressément AIXIM à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

# **RENONCIATION**

Le fait pour AIXIM de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

### **LOI APPLICABLE**

Les Conditions Générales et tous les rapports entre AIXIM et ses Clients relèvent de la Loi française.

# **ATTRIBUTION DE COMPETENCES**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALBI quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société AIXIM qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

### **ELECTION DE DOMICILE**

L'élection de domicile est faite par AIXIM à son siège social au 9 rue de l'artisanat 81430 VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS.